

## LE SÉNAT

Le jeudi 26 septembre 1985

La séance est ouverte à 14 heures, le Président étant au fauteuil.

Prière.

[Traduction]

## LE TARIF DES DOUANES

PROJET DE LOI MODIFICATIF—1<sup>re</sup> LECTURE

**Son Honneur le Président** annonce qu'il a reçu des Communes un message accompagné du projet de loi C-71, tendant à modifier le Tarif des douanes.

(Le projet de loi est lu pour la 1<sup>re</sup> fois.)

**Son Honneur le Président:** Honorables sénateurs, quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois?

(Sur la motion du sénateur Doody, la 2<sup>e</sup> lecture du projet de loi est inscrite à l'ordre du jour de mardi prochain, le 1<sup>er</sup> octobre 1985.)

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU  
LA LOI SUR LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

PROJET DE LOI MODIFICATIF—1<sup>re</sup> LECTURE

**Son Honneur le Président** annonce qu'il a reçu des Communes un message accompagné du projet de loi C-72, tendant à modifier la législation relative à l'impôt sur le revenu et, de façon connexe, la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt.

(Le projet de loi est lu pour la 1<sup>re</sup> fois.)

**Son Honneur le Président:** Honorables sénateurs, quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois?

(Sur la motion du sénateur Doody, la 2<sup>e</sup> lecture du projet de loi est inscrite à l'ordre du jour de mardi prochain, le 1<sup>er</sup> octobre 1985.)

POLITIQUE ET PROGRAMMES DE LANGUES  
OFFICIELLES

PRÉSENTATION DU 3<sup>e</sup> RAPPORT DU COMITÉ MIXTE PERMANENT

**L'honorable Dalia Wood**, coprésidente du comité mixte permanent de la politique et des programmes de langues officielles, présente le rapport suivant:

Le jeudi 26 septembre 1985

Le comité mixte permanent du Sénat et de la Chambre des communes de la politique et des programmes de langues officielles a l'honneur de présenter son

## TROISIÈME RAPPORT

Conformément à son ordre de renvoi du Sénat en date du mercredi 27 mars 1985, et à son ordre de renvoi de la Chambre des communes en date du mardi 26 mars 1985, se rapportant tous deux au rapport du Commissaire aux

langues officielles pour 1984, votre comité qui dans son premier rapport en date du mercredi 29 mai 1985, recommandait l'autorisation de se déplacer au Canada pendant les mois d'octobre et de novembre 1985, demande maintenant l'autorisation de se déplacer au Canada jusqu'au 31 décembre 1986, afin de soumettre un rapport sur les problèmes, les préoccupations des minorités et des majorités linguistiques vis-à-vis les droits linguistiques, la politique et les programmes de langues officielles au plus tard à cette dernière date et à s'adjoindre le personnel nécessaire.

Respectueusement soumis,

*La coprésidente,*  
DALIA WOOD

**Son Honneur le Président:** Honorables sénateurs, quand le rapport sera-t-il pris en considération?

(Sur la motion de la sénatrice Wood, l'étude du rapport est inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance.)

## L'AJOURNEMENT

**L'honorable C. William Doody** (leader adjoint du gouvernement), avec la permission du Sénat et nonobstant l'article 45(1)g) du Règlement, propose:

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, ce soit à mardi prochain, le 1<sup>er</sup> octobre 1985, à 14 heures.

(La motion est adoptée.)

## PÉRIODE DES QUESTIONS

[Traduction]

## LE REVENU NATIONAL

LA DÉFINITION D'UNE «ENTITÉ»—L'ÉVASION FISCALE

**L'honorable Royce Frith** (leader adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, j'ai une question à poser au leader du gouvernement par suite de l'acquisition de Gulf Canada. Lorsque la famille Reichmann, de Toronto, a acquis Gulf Canada de la société Chevron, elle a immédiatement transféré beaucoup des actifs de Gulf dans une société regroupant Gulf et Norcen Energy Resources. Apparemment, cela aurait coûté quelque chose comme un milliard de dollars en impôts perdus. Compte tenu du fait que les deux entreprises sont considérées comme formant une seule entité, les actifs amortis peuvent être réévalués afin de minimiser le recouvrement et d'éviter ainsi l'impôt. On me dit que la décision du fisc qui permet cette opération est confidentielle, comme le sont, à ce que je